

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00375
Numéro SIREN : 809 883 366
Nom ou dénomination : 3C

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2019 sous le numéro de dépôt 28931

EURL 3C

11, rue des Orchidées
35650 LE RHEU

RENNES

276, rue de Châteaugiron
CS 76308
35063 RENNES CEDEX
Tél : 02.99.86.31.31
Fax : 02.99.86.03.03
rennes@geirec.com

SAINT-GRÉGOIRE

11, parc de Brocéliande
BP 76203
35762 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.14.33.14
saint.gregoire@geirec.com

NANTES

127, rue Robert Schuman
44800 ST-HERBLAIN
Tél : 02.51.25.22.22
Fax : 02.51.25.22.29
nantes@geirec.com

LORIENT

18, rue de Kerhoas
56260 LARMOR-PLAGE
Tél : 02.97.87.22.22
Fax : 02.97.87.22.29
lorient@geirec.com

BELLE-ÎLE EN MER

1, rue de Verdun
56360 LE PALAIS
Tél : 02.97.31.51.79
belle-ile@geirec.com

PARIS

6, boulevard Bineau
92300 LEVALLOIS-PERRET

R.C.S. RENNES 809 883 366

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
3C
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 4 novembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2018 de la société 3C font apparaître des capitaux propres d'un montant de 243 123 €, dont 1 107 € au titre de la perte de l'exercice, et un capital social s'élevant à 250 000 €.
- Une situation intermédiaire a été arrêtée au 30/09/2019 et fait apparaître des capitaux propres d'un montant de 250 056 €, dont 6 933 € au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 250 000 €.
- L'actif immobilisé se compose uniquement des titres de participation de la filiale SARL EPSILON 3D pour de 250 000 €.
- Un produit exceptionnel de 7 300 € relatif à un abandon de compte courant a été comptabilisé en date du 30/09/2019.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas été informés de l'existence d'avantages particuliers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Rennes,
Le 20 novembre 2019

SAS GEIREC

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représentée par :

Anthony ROUSSEAU

Commissaire aux Comptes